Envoyé en préfecture le 17/11/2022
Reçu en préfecture le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022
ID : 036-283600120-20221116-CA20221110_009A-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 novembre 2022

Délibération CA_20221110_009

RIOFE Animateur JSP et Sous Officier de garde SPP

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu les référentiels internes de l'organisation des formations et de l'évaluation d'« Animateur JSP », de « Sous-officier de garde SPP » ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 13 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 6 octobre 2021 et du 3 novembre 2022 ;

DECIDE :

Article unique. Les référentiels internes de formation et d'évaluation d'« Animateur JSP » et de « Sous-officier de garde SPP », sont approuvés.

FLEURET Marc

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.